



Arnaque au canapé qui est neuf et craque

Par **CINDY**, le **29/09/2009** à **16:30**

Bonjour,rrnrnJe vous contacte ce jour dans le but d'obtenir des informations sur les recours que nous avons suite à un achat de canapé ayant eu lieu il y a un an.rnCe canapé en buffle craque ! et oui, au bout d'un an... rnrnNotre contrat d'assurance de protection juridique me semble un peu dépassé lorsqu'il s'agit d'entreprises ayant déménagées sans laisser d'adresse.rnrnBref, nous avons acheté ce canapé après être allé relancer plusieurs fois par téléphone et par courrier : par curiosité, nous nous sommes déplacés et avons reçu en cadeau un sèche-cheveux et un mini appareil photo numérique !rrnrnMais une fois sur place, nous avons été invité à faire un tour de magasin, pour nous hors de prix, mais tout est devenu tout de suite plus accessible puisque nous avons gagné 3000 e et finalement, le canapé vendu à 12000 e nous a été vendu 3900 e assorti d'un crédit financo 4 fois sans frais (après avoir bataillé).rrnrnNous faisons construire, j'étais enceinte, et pourtant très censés, nous nous sommes fait entourloupés... Le canapé a été livré dans la journée !rrnrnSeulement, aujourd'hui, le numéro de téléphone n'est plus attribué et le téléphone portable du SAV est sur messagerie... Le téléphone du siège n'est d'ailleurs pas attribué non plus...rrnrnLe gérant qui nous a vendu ce canapé travaillait pour l'enseigne Déco intérieur basé à Fontenay le comte (85) et sa nouvelle vendeuse, Noémie était aux anges de pouvoir nous offrir ce chèque gagnant ! qui a sûrement été édité quand nous étions invité à faire le tour de ce magasin qui n'a été installé qu'un an...rrnrnQue pouvons-nous faire ? Quelles possibilités s'offrent à nous ?rrnNB : nous y étions retourné car le gérant avait omis de nous donner la facture d'achat, que j'ai finalement, ainsi que la partie coupon des gains à retirer portant le logo de l'euroépénne des jeux.